

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
 14 Février 2017 – 19 h

Le quatorze Février deux mille dix-sept à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de Cours se sont réunis à la Salle municipale de COURS LA VILLE, sous la présidence de M. Michel LACHIZE, maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le sept Février deux mille dix-sept.

Avis tenu de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel en mairies annexes de Cours La Ville, Thel et Pont-Trambouze.

ETAIENT PRESENTS :

N°	NOM	Présent	Abs	Exc	Procuration	N°	NOM	Présent	Abs	Exc	Procuration
1	Monsieur Michel LACHIZE	X				25	Monsieur Jean-Yves DEPIERRE			X	Mr CABOUX
2	Monsieur Georges BURNICHON	X				26	Madame Françoise BONNEVAY			X	Mme SADOT
3	Monsieur David GIANONE	X				27	Madame Magali PERRET	X			
4	Madame Yolande AIGLE	X				28	Madame Nancy BRESSON	X			
5	Madame Annie DEVEAUX	X				29	Monsieur Gervais MOREL	X			
6	Monsieur Philippe PERRIAUX	X				30	Madame Frédérique BRUGIERE	X			
7	Monsieur Gabriel BOUCAUD	X				31	Monsieur Frédéric GASCON	X			
8	Madame Ginette MANARY	X				32	Monsieur Philippe VERCHERE	X			
9	Monsieur René MILLET	X				33	Monsieur Georges GRUDE			X	Mr GIANONE
10	Monsieur Michel BRESSON	X				34	Monsieur Jonathan PONTET	X			
11	Madame Anick MAZZETTO	X				35	Monsieur Hervé SIROT			X	
12	Monsieur Jean-Paul CANET		X			36	Monsieur André DUBOST			X	Mr BRESSON
13	Madame Angélique BOUJOT	X				37	Madame Marie-Noëlle BECAT			X	
14	Monsieur Jean-Albert CORGIE	X				38	Monsieur Guy ANTHOINE	X			
15	Madame Lydie LEROY	X				39	Monsieur Tanguy MATRAY	X			
16	Madame Katia SADOT	X				40	Monsieur Olivier DUBOUI	X			
17	Monsieur Jean-Claude CABOUX	X				41	Monsieur Franck DUBOUI			X	
18	Madame Marie-Noëlle COILLARD	X				42	Monsieur Sébastien GARDET	X			
19	Madame Hélène GOJJAT	X				43	Monsieur Pierre LENOIR	X			
20	Madame Béatrice APPARCEL			X		44	Madame Johanna GONZALEZ			X	
21	Monsieur Philippe SEIVE	X				45	Monsieur André CLAIRET	X			
22	Monsieur Pascal PALLUET	X				46	Madame Danielle LAGER	X			
23	Monsieur Frédéric GODDARD	X				47	Monsieur Maurice GEAY			X	Mr MILLET
24	Madame Cécile VERNAY - CHERPIN	X				48	Madame Catherine DEPIERRE	X			

Trente-sept présents, onze absents, cinq procurations, soit quarante – deux votants sur quarante-huit membres en exercice

SECRETAIRE DE SEANCE ELU : Mr Pascal PALLUET

PRELUDE – approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 Décembre 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE COURS

Séance du 14 Février 2017
(N°170214 – 2)

FINANCES COMMUNALES – Fixation des tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2018

Exposé de Monsieur Jean-Claude CABOUX – Conseiller Municipal Délégué

Il est exposé à l'Assemblée que compte tenu de la création de la Commune Nouvelle, il convient d'uniformiser les différents tarifs des 3 Communes déléguées, par une délibération unique.

Il est rappelé que les tarifs actuels ont été fixés par délibérations lors des séances des Conseils Municipaux, comme suit :

→ **Cours La Ville :**

- Le 14/10/2004 : tarifs, modes d'encaissement de ces sommes, articles d'imputations de ces recettes, conditions de mise à disposition des locaux et du matériel,
- Le 02/04/2010 : mise à disposition gratuite d'une salle aux associations,
- Le 30/06/2011 : tarifs de l'intervention d'un technicien pour l'utilisation des équipements de la salle Michoux,
- Le 28/06/2012 : mise en place de cautions,
- Le 30/11/2012 : tarifs du matériel et des locations de salles,
- Le 27/08/2013 : tarif de la salle de l'Orangerie,
- Le 11/12/2013 : tarif de la Mairie annexe
- Le 26/06/2015 : tarifs des droits de places et marchés

→ **Pont-Trambouze :**

- Le 23/09/2015 : actualisation des tarifs de location de salles et du barnum, approbation du règlement intérieur de la salle polyvalente
- Le 19/12/2002 : adaptation d'un règlement intérieur de la salle polyvalente et fixation d'un tarif de remplacement de mobilier ou vaisselle détériorés

→ **Theil :**

- Le 15/01/2007 : fixation des tarifs et des conditions de location de la salle des Fêtes, et mise en place d'un règlement intérieur.

Aussi, il est proposé à l'Assemblée de fixer les tarifs communaux, à compter du 1^{er} Janvier 2018, comme suit :

1°) La gratuité des salles pour les associations :

Il est proposé de mettre en place la gratuité des réservations des salles communales énumérées dans l'article 2 de la présente délibération, pour les associations de la Commune Nouvelle de COURS (liste des associations ci-jointe).

Il est également proposé la gratuité d'une salle, pour tout Congrès National, Régional ou Départemental, qui pourrait être organisé sur le territoire de la Commune.

Bien évidemment, les associations devront toujours s'acquitter du versement d'une caution, lors de ces réservations.

2°) Les locations des salles communales :

		Tarifs	Cautions
Cours La Ville			
Salle des sports « Paul Vallier » :			
	Associations locales	Gratuit	500.00 €
	Associations extérieures – ½ journée	320.00 €	
	Associations extérieures – Journée	400.00 €	
	Podium	250.00 €	
Salle de l'Orangerie :			
	Week-end	100.00 €	200.00 €
	Associations locales	Gratuit	
	Forfait chauffage	40.00 €	
	Réservations commerciales (tarif pour une séance de 2h)	45.00 €	
	Forfait supplémentaire pour les extra-locaux	160.00 €	
Salle municipale « Rue du Commerce » :			
	Week-end	400.00 €	500.00 €
	Associations locales	Gratuit	
	Arbre de Noël des Ecoles, Expositions à but non lucratif, AG	Gratuit	
	Forfait chauffage	50.00 €	
	Forfait supplémentaire pour les extra-locaux	200.00 €	
Salle polyvalente de La Ville :			
Week-end :	Salle 1 ou 3 – 97 m ²	200.00 €	500.00 €
	Salle 2 – 163 m ²	300.00 €	
	Salles 1 + 2 – 260 m ²	380.00 €	
	Salles 1 + 2 +3 – 357 m ²	470.00 €	
	Associations locales	Gratuit	
	Arbre de Noël des Ecoles, Expositions à but non lucratif, AG	Gratuit	
	Forfait chauffage	50.00 €	
	Forfait supplémentaire pour les extra-locaux	200.00 €	
Salle Emilien Michoux :			
Associations extérieures à la Commune :	Samedi et Dimanche	300.00 €	800.00 €
	Samedi ou Dimanche	200.00 €	
	Hors week-end : tarif journalier	180.00 €	
	Associations locales	Gratuit	
Salle Borgnat :			
	Week-end	90.00 €	200.00 €
	Forfait chauffage	40.00 €	
	Associations locales	Gratuit	
	Forfait supplémentaire pour les extra-locaux	60.00 €	
Mairie Annexe :			
	Réservations commerciales (tarif / ½ journée)	20.00 €	/
	Associations locales, Permanences de services publics	Gratuit	
Pont-Trambouze			
Salle de basket « Alfred Setzer » :			
	Associations extérieures ou Particuliers	200.00 €	1 000.00 €
	Associations locales	Gratuit	
	Forfait supplémentaire pour les Particuliers extra-locaux	200.00 €	
	Réservations commerciales (tarif / jour)	500.00 €	
Salle Annexe « Alfred Setzer » :			
	Associations extérieures ou Particuliers	100.00 €	1 000.00 €
	Associations locales	Gratuit	
	Forfait supplémentaire pour les Particuliers extra-locaux	180.00 €	
	Réservations commerciales (tarif / mois)	150.00 €	

(TMC)			
Salles des Fêtes :			
	Week-end	200.00 €	500.00 €
	Associations locales	Gratuit	
	Forfait chauffage	100.00 €	
	Forfait supplémentaire pour les extra-locaux	200.00 €	
Salle de La Guillaumette :			
	Week-end	70.00 €	/
	Associations locales	Gratuit	
	Forfait chauffage	40.00 €	
	Forfait supplémentaire pour les extra-locaux	100.00 €	

3°) Intervention d'un technicien, pour l'utilisation des équipements de la Salle Emilien Michoux :

La salle Emilien Michoux, affectée principalement aux spectacles, est équipée de matériel spécialisé et coûteux nécessitant la présence d'une personne qualifiée pour une utilisation correcte et optimale, pour éviter une dégradation prématurée de cet équipement. Néanmoins, la Commune ne possède pas dans ses services d'agent spécialisé pour le faire fonctionner.

Aussi, il est proposé de recourir à une personne qualifiée pour l'utilisation des équipements en place lorsque les prestations demandées le nécessitent, moyennant la facturation de cette intervention aux personnes ou organismes louant la salle pour des spectacles.

De ce fait, il est proposé de fixer le coût de ces interventions, qui s'ajouteront aux prix de locations déjà arrêtés dans l'article 1 de la présente délibération, comme suit :

- Tarif 1 (tarif forfaitaire) : 20 € / heure, pouvant comprendre installation, désinstallation et/ou utilisation du matériel de la commune mis à disposition à la salle E. Michoux.
- Tarif 2 (tarif forfaitaire – 1 évènement) : 150,00 €, pouvant comprendre installation, utilisation et désinstallation du matériel de la commune mis à disposition à la salle E. Michoux dans le cadre d'un accueil technique complet pour une représentation.
- Tarif 3 (tarif forfaitaire - régie supplémentaire) : 70,00 €. Tarif appliqué lorsque le même spectacle est reproduit une ou plusieurs fois supplémentaires sans réinstallation du matériel.

4°) Les locations de matériel communal :

	Tarifs	Cautions
Chaises par 10 et multiple	6.00 €	
Tables	6.00 €	
Podium (6 x 3.60 m, soit 21.60 m ²)	50.00 €	
Barnum (6 x 3 m, 18 m ²)	50.00 €	800.00 €

5°) Droits de place et marchés :

Tarifs		
Commerces alimentaires :		
	Moins de 2 m	1,40 €
	Plus de 2 m	0.70 €
Autres commerces, artisans, industries :		
	m linéaire	0.70 €
Stationnement :		
	Véhicule automobile marchandises diverses	66.50 €
	Véhicule automobile marchandises à consommer sur place	2.40 €
Fêtes foraines :		
	Grand manège	50.20 €
	Manège enfants	33.90 €
	Stand	25.10 €
	Annexes	17.50 €
Cirques et théâtres :		
	Petit cirque et théâtre	17.50 €
	Cirque moyen	33.90 €
	Grand chapiteau	50.20 €
Utilisation borne électrique :		
	Jusqu'à 2 ampères	1.80 €
	Par ampère supplémentaire	0.90 €
Abonnement pour forains :		
	Semestriel : rabais de	15 %
	Annuel : rabais de	30 %

Après en avoir délibéré,

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil à l'unanimité,

DECIDE de fixer comme mentionnés ci-dessus les différents tarifs de la Commune Nouvelle de COURS, à compter du 1^{er} Janvier 2018.

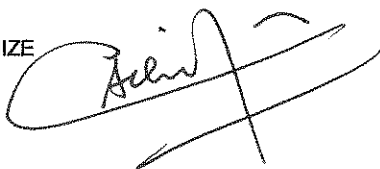
AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents visant à faire appliquer cette décision.

PRÉCISE que les autres clauses mentionnées dans les délibérations susvisées et relatives aux modes d'encaissement de ces sommes, aux articles d'imputations de ces recettes, aux conditions de mise à disposition des locaux et du matériel, restent inchangées.

Délibération certifiée exécutoire
Sous la responsabilité du Maire
Compte tenu de sa transmission en préfecture le

Et de sa publication le

Le Maire,
Michel LACHIZE

2 0 FEV. 2017


2 0 FEV. 2017



Délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,


Michel LACHIZE